Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024 Publication: 01/07/2024





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 27 juin 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 20 juin 2024

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86 Nombre de présents participant au vote : 59

Nombre de membres en exercice : 86 Nombre de procurations : 20

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN Madame Nathalie KOENDERS Monsieur Rémi DETANG Monsieur Jean-François DODET Madame Françoise TENENBAUM Monsieur François DESEILLE Monsieur Dominique GRIMPRET Madame Danielle JUBAN Monsieur Jean-Claude GIRARD Monsieur Philippe LEMANCEAU Madame Marie-Hélène JUILLARD-**RANDRIAN** Madame Christine MARTIN Monsieur Antoine HOAREAU Monsieur Nicolas BOURNY Madame Céline TONOT Monsieur Hamid FL HASSOUNI Monsieur Denis HAMFAU

Monsieur Laurent GOBET Madame Dominique MARTIN-GENDRE Madame Karine HUON-SAVINA Monsieur Nicolas SCHOUTITH Madame Ludmila MONTEIRO Monsieur Jean-Michel VERPILLOT Madame Kildine BATAILLE Madame Stéphanie VACHEROT Monsieur Marien LOVICHI Monsieur Christophe BERTHIER Monsieur Massar N'DIAYE Madame Lydie PFANDER-MENY Monsieur Jean-François COURGEY Monsieur Emmanuel BICHOT Madame Caroline JACQUEMARD Monsieur Bruno DAVID Madame Laurence GFRBFT Madame Claire VUII I FMIN Madame Stéphanie MODDE Monsieur Olivier MULLER

Monsieur Patrice CHATEAU Monsieur David HAEGY Monsieur Samuel LONCHAMPT Madame Dominique BEGIN-CLAUDET Monsieur Jean DUBUET Monsieur Patrick CHAPUIS Madame Anne PERRIN-LOUVRIER Monsieur Gaston FOUCHERES Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY Monsieur Jean-marc GONÇALVES Madame Catherine PAGEAUX Monsieur Didier RELOT Monsieur Philippe SCHMITT Madame Isabelle PASTEUR Madame Céline RABUT Monsieur Frédéric GOULIER Monsieur Philippe BELLEVILLE Monsieur Adrien GUENE Madame Noëlle CAMBILLARD Monsieur Cyril GAUCHER

Membres absents:

Monsieur Georges MEZUI Madame Hana WALIDI-ALAOUI Madame Catherine VICTOR Monsieur Gérard HERRMANN Monsieur Patrick BAUDEMENT Madame Catherine GOZZI Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX

Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM

Monsieur Guillaume RUET

Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Monsieur François REBSAMEN Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Monsieur Rémi DETANG Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS Madame Brigitte POPARD pouvoir à Madame Céline TONOT Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-

RANDRIAN Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER

Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Bruno DAVID

Monsieur Laurent BOURGUIGNAT pouvoir à Monsieur Adrien GUENE Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Monsieur Jean-Claude GIRARD Monsieur Léo LACHAMBRE pouvoir à Monsieur Laurent GOBET

Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT

Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

DM20240627 34 N°34 - 1/3

<u>OBJET</u>: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES Politique longévité - accessibilité et signalétique adaptée

La délibération du Conseil métropolitain du 28 septembre 2023 a approuvé à l'unanimité la feuille de route longévité de Dijon métropole.

L'objectif, Bien Vieillir dans son environnement – Rendre les villes toujours plus accessibles au public senior, proposait d'informer le public sur le niveau d'accessibilité des bâtiments abritant des services publics.

Depuis 2015, tous les Établissements Recevant du Public (ERP) ont pour obligation de s'inscrire dans un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) leur imposant la mise aux normes d'accessibilité de leur établissement. Depuis septembre 2017, la loi sur les registres publics d'accessibilité impose également une transparence sur celle-ci.

L'ambition de donner à voir l'accessibilité des bâtiments accueillant du public est plus large que la seule attention aux seniors. Elle intéresse nombre de situations affectant le quotidien et limitant la mobilité : situations de handicap, familles avec des poussettes...

Une solution dénommée Picto Access permet de renseigner et d'améliorer l'accessibilité des lieux accueillant des services publics, l'objectif de la démarche étant de renforcer cet accès pour tous. Des diagnostics d'usage des lieux d'accueil vont être réalisés afin de vérifier l'accessibilité réelle de ces espaces en fonction des différents publics amenés à le fréquenter.

A travers l'outil Picto Access, les communes métropolitaines pourront :

- Informer leurs usagers de l'accessibilité de leurs établissements,
- Valoriser en ligne leurs nouveaux aménagements,
- Maintenir leur accessibilité dans le temps,
- Améliorer la qualité d'accueil pour tous les usagers.

Pour chaque lieu diagnostiqué, son accessibilité est représentée par une frise de 8 pictogrammes en couleur apportant un premier niveau d'information. Le lettrage associé permet de démocratiser l'information et simplifie la lecture pour tous. À chaque fois, huit pictogrammes illustrent les situations d'accès et les fragilités :

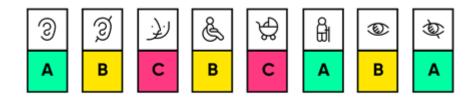
- Personne touchée par une déficience auditive partielle,
- Personne touchée par une surdité totale,
- Personne touchée par des difficultés de la compréhension, de la communication et de la décision,
- Personne touchée par une incapacité à marcher
- Trouble de la mobilité dû à une situation handicapante temporaire (poussette ou valise),
- Personne éprouvant des difficultés à marcher,
- Personne touchée par une déficience visuelle partielle,
- Personne touchée par une cécité totale.

Ensuite, une deuxième partie du pictogramme informe du niveau d'accessibilité du lieu.

- Vert/A: le lieu est accessible en toute autonomie;
- Jaune/B : le lieu est accessible avec un accompagnateur ou n'est accessible que partiellement ;
- Rouge/C : le lieu n'est pas accessible.

Ces pictogrammes renvoient l'utilisateur qui souhaite en savoir plus vers un référentiel qui reprend, point par point, les équipements d'accessibilité du lieu, en s'adaptant aux spécificités de chaque bâtiment (école, lieu culturel, sportif...) et vers une galerie d'images permettant de donner une information claire sur son accessibilité.

DM20240627 34 N°34 - 2/3



Cette frise est complétée par un référentiel détaillant, pour chaque lieu, l'ensemble des équipements présents ou absents ainsi que par des photos.

25 premiers bâtiments dijonnais ont été identifiés dans un premier temps. Ils bénéficieront d'un diagnostic, d'une restitution des travaux et de leur valorisation avec la communication adaptée autour de ce nouvel outil d'accessibilité au bénéfice de tous. Si la solution s'avère efficace et pertinente, un élargissement à l'ensemble des communes membres qui le sollicitent sera proposé.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le diagnostic sur 25 premiers bâtis identifiés

- d'autoriser Monsieur le Président à engager la somme de 10 890,00€.

Scrutin Pour: 79 Abstention: 0

Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

DONT 20 PROCURATION(S)

DM20240627_34 N°34 - 3/3